FÉVRIER 2020 | VOLUME 24, Nº 1 | spfbsl.com

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Perspectives Forêts

Sommaire

2 **INFO-MARCHÉS**
Marchés des bois à pâtes, papiers, panneaux et biomasse

3 **CONVOCATIONS AUX AGA**

4 **SUR LE RADAR 2020**
Dossiers importants à suivre

5 **AVEZ-VOUS VOTRE CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER?**

6 **PROGRAMME PRIVILÈGE**
Liste des entreprises participantes

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTEUR 2019

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent vous convie aux assemblées de secteur qui se tiendront les mardi 3, mercredi 4, jeudi 5 et mardi 10 mars 2020, à compter de 13 h pour certaines et 19 heures pour d'autres. Nous vous invitons à prendre connaissance du projet d'ordre du jour et du calendrier des assemblées apparaissant ci-dessous.

Rappelons que les assemblées de secteur précèdent les assemblées générales annuelles qui auront lieu **le jeudi 7 mai 2020**, à l'Hôtel Rimouski.

Nous comptons sur votre présence.

Le directeur général,

Charles Edmond Landry

Utilisez la bonne carte!

N'oubliez pas que c'est la carte de membre du Syndicat qui vous donne le droit de vote aux assemblées ainsi que le privilège d'obtenir des rabais chez certaines entreprises de la région (voir en page 6).

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport des activités 2019 et perspectives de mise en marché 2020;
4. Dossier «Tordeuse des bourgeons de l'épinette»;
5. Élection de l'administrateur des secteurs: 1.2 - 2 - 4.1 - 4.2 - 6 et 7.2;
   - Pause -
6. Élection des délégués et suppléants pour l'assemblée générale annuelle 2020 du Plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
7. Suivi du dossier de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC);
8. Bois de sciage et de déroulage;
9. Divers:
   9.1 Projet biomasse;
10. Clôture de la séance.

CALENDRIER ET LIEUX DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR 2019

* **Pour les visites d'usines, les équipements de sécurité seront fournis**

DATE	SECTEUR	HEURE	LIEU DES RENCONTRES	MUNICIPALITÉS
Mardi 3 mars	Secteur 3	13 h	**Visite de l'usine du Groupe Lebel * • 1, rue Mitis, Price (Vous rendre directement à l'usine)**	Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, St-Charles-Garnier, St-Donat, Ste-Angèle-de-Mérici, Ste-Flavie, Ste-Jeanne-d'Arc, Ste-Luce, St-Gabriel-de-Rimouski, St-Joseph-de-Lepage, St-Octave-de-Métis.
		14 h 15	**Salle municipale • 18, rue Oscar Fournier, Price (fin de l'assemblée - 16 h 30)**	
Mardi 3 mars	Secteur 4 (Les secteurs 4.1 et 4.2 sont en élection)	19 h	**Hôtel Rimouski - Salle Courchesne-Parent 225, boul. René Lepage Est - Rimouski**	Rimouski, St-Anaclet-de-Lessard, Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Le Bic, Ste-Blandine, St-Eugène-de-Ladrière, St-Fabien, St-Marcellin, St-Narcisse-de-Rimouski, St-Valérien.
Mercredi 4 mars	Secteur 7 *(Le secteur 7.2 est en élection)*	13 h	**Visite de Bégin et Bégin inc. * • 76, route 295, Lots renversés (Vous rendre directement à l'usine)**	Auclair, Biencourt, Dégelis, Lac-des-Aigles, Lejeune, St-Juste-du-Lac, St-Michel-de-Squatec, Packington, Pohénégamook (quartiers Sully et Estcourt), Rivière-Bleue, St-Elzéar-de-Témiscouata, St-Eusèbe, St-Honoré-de-Témiscouata, St-Jean-de-la-Lande, St-Louis-du-Ha! Ha!, St-Marc-du-Lac-Long, St-Pierre-de-Lamy, Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano et Notre-Dame-du-Lac).
		14 h 15	**École de la Marguerite • 775, rue du Clocher, Auclair (fin de l'assemblée - 16 h 30)**	
Mercredi 4 mars	Secteur 5	19 h 15	**Salle Armand Rioux 25, rue Principale - Sainte-Françoise**	Notre-Dame-des-Neiges, St-Clément, Ste-Françoise, St-Éloi, Ste-Rita, St-Guy, St-Jean-de-Dieu, St-Mathieu-de-Rioux, St-Médard, St-Simon, Trois-Pistoles.
Jeudi 5 mars	Secteur 6 (Le secteur 6 est en élection)	19 h	**Centre communautaireGérard Bérubé 127, rue Principale - Saint-François-Xavier-de-Viger**	Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, St-Arsène, St-Cyprien, St-Épiphane, St-François-Xavier-de-Viger, St-Hubert-de-Rivière-du-Loup, St-Modeste, St-Paul-de-la-Croix.
Mardi 10 mars	Secteur 1 (Le secteur 1.2 est en élection)	13 h	**Visite de la Coopérative forestière de La Matapédia (C.F.M) * 810, route 132, Sainte-Florence (Vous rendre directement à l'usine)**	L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, St-Alexis-de-Matapédia, St-André-de-Restigouche, St-François-d'Assise, Causapscal, Albertville, Lac-au-Saumon, Ste-Florence, St-Alexandre-des-Lacs, Ste-Marguerite, St-Tharcisius, Amqui, St-Cléophas, St-Damase, Ste-Irène, St-Léon-le-Grand, St-Moïse, St-Noël, St-Vianney, St-Zénon-du-Lac-Humqui, Sayabec, Val-Brillant.
		14 h 15	**Auditorium du CFP en foresterie • 165, rue St-Luc - Causapscal**	
Mardi 10 mars	Secteur 2 *(Le secteur 2 est en élection)*	19 h	**Salle des Chevaliers de Colomb 221, rue de la Fabrique - Matane**	Cap-Chat (secteur Capucins), Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, St-Adelme, Ste-Félicité, Ste-Paule, St-Jean-de-Cherbourg, St-Léandre, St-René-de-Matane, St-Ulric.

Perspectives Forêts

Numéro de convention 40018152
Tirage : 8 600 exemplaires

Publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 722-3552
spfbsl@upa.qc.ca | spfbsl.com

COORDINATION :
Chantale Arseneault et Charles-Edmond Landry
MONTAGE ET IMPRESSION :
Impressions Alliance 9000, Amqui

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

NEW HOLLAND AGRICULTURE
NEW HOLLAND CONSTRUCTION

La Coop Purdel
Division machinerie

VENTE ET LOCATION DE MACHINERIE AGRICOLE ET DE CONSTRUCTION
Contactez nos représentants dès maintenant! Robin Dubé, Marcel Deschênes et Francis Proulx.

Secteur Rimouski : 1052, boulevard Sainte-Anne | 418 722-7414
Secteur Amqui : 1, rue Armand-Sinclair | 418 629-2000
Courriel : performance@purdel.qc.ca

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous,

Je désire, par la présente, vous souhaiter une excellente et heureuse année 2020 en espérant que vous pourrez réaliser les projets qui vous tiennent à cœur. Permettez-moi de revenir sur des annonces importantes faites à la fin 2019. Elles sont sans doute le résultat de revendications de votre organisation syndicale, que ce soit au niveau régional avec le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, ou provincial avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec et l'Union des producteurs agricoles du Québec en ce qui concerne la taxation foncière.

À ce sujet, l'annonce de la création d'une catégorie d'immeuble, dans la Loi sur la fiscalité municipale, pour les boisés aménagés dont fait référence M. Marc-André Côté à la page 5 de notre journal, devrait permettre d'alléger votre fardeau fiscal si vous répondez aux critères inscrits au projet de loi. Par contre, même si nous sommes heureux de cette annonce, il ne faut pas pour autant croire que tous les élus municipaux et les associations municipales sont aussi satisfaits que nous, par cette annonce gouvernementale. Il est donc très important pour chacun d'entre vous de vous regrouper dans chacune de vos municipalités et de vous présenter aux assemblées municipales afin de demander ou revendiquer vos droits et acquis, un taux de taxation spécial et idéalement, faire la demande un an avant le dépôt du nouveau rôle d'évaluation.

Par ailleurs, en décembre nous annoncions que Québec modifiait le programme de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et que les aires de plus de quatre hectares seraient dorénavant admissibles aux arrosages. C'est peut-être un peu tard, mais néanmoins les résultats se font sentir sur le terrain. Par contre, souvenons-nous que la stratégie gouvernementale était biaisée au départ en ce sens que les pulvérisations étaient orientées sur 10 hectares et plus. Nous saluons aussi la subvention de 1,4M$ accordée pour réaménager les forêts affectées par la TBE. Cette enveloppe budgétaire permettra de conserver les budgets dédiés aux travaux d'aménagement réguliers. Ainsi, les secteurs non affectés par la TBE bénéficieront des budgets comme convenu puisqu'un fonds spécial est attribué directement aux forêts affectées par la TBE.

J'attire maintenant votre attention sur la volonté du gouvernement de vouloir réduire la bureaucratie. Oui, c'est une bonne nouvelle en soi! Parce que les producteurs agricoles et forestiers font face à des mois d'attente dans le processus de bureaucratie actuel. Des projets intéressants pour le développement de la région se voient souvent et malheureusement abandonnés devant cette situation. Le gouvernement porte une oreille attentive, c'est bien! Saisissons cette opportunité de donner notre opinion en participant à la consultation publique, en ligne. Faites-vous entendre, c'est important!

> Suivez ce lien :
https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheque/consultations/consultation-au-sujet-du-plan-daction-gouvernemental-en-matiere-dallegement-reglementaire-et-administratif-2020-2025/.

Cliquez sur PARTICIPEZ À LA CONSULTATION et RÉPONDEZ AUX QUESTIONS jusqu'à la fin du sondage électronique, avant le 28 février 2020.

En terminant, l'année 2019 affiche d'excellents résultats qui vous seront présentés en détail ultérieurement. Évidemment, l'industrie forestière est cyclique, mais nous espérons que les marchés se maintiendront comme cette année. Le bois d'œuvre s'est maintenu autour de 500 $/1000 pieds. Nous souhaitons bien sûr que nos usines puissent continuer d'être actives sur les différents marchés de façon à ce qu'on puisse mobiliser l'ensemble des bois disponibles au Bas-Saint-Laurent.

Nous serons à l'affût grâce à notre équipe qui porte une attention particulière à toutes éventualités et opportunités avantageuses pour l'ensemble de nous tous.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Productrices, Producteurs,

En ce début de nouvelle année, c'est avec plaisir que je vous souhaite, à toutes et tous, une bonne année 2020!

Nous pouvons nous souhaiter mutuellement que la nouvelle année soit empreinte de résultats positifs à tout point de vue comme ce fut le cas au cours de l'année dernière.

En effet, 2019 nous aura permis de mobiliser un volume record de bois toutes essences et toutes usines confondues. Le Syndicat a été et est toujours à l'affût de nouveaux marchés.

Dans les dossiers de revendications, les efforts fournis par notre organisation, en partenariat avec les groupements forestiers, nous auront permis d'obtenir des résultats intéressants et concrets, que ce soit au niveau de la taxation foncière, des pulvérisations, des mesures entreprises pour contrer la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour des superficies moindres que 10 hectares et l'annonce d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 1,4 M$ pour réaménager les forêts affectées par l'épidémie de la tordeuse.

Les efforts n'auront pas été vains. Nous allons continuer à travailler afin d'améliorer les conditions de mise en marché ainsi que les revenus des producteurs.

Au début mars se déroulera la tournée des assemblées de secteur sur tout notre territoire. Cette année, nous avons, à la demande de plusieurs producteurs forestiers, décidé d'intégrer des visites d'usines lors de trois de nos sept rencontres. Ces visites se tiendront en début d'après-midi dans tous les cas. Vous pouvez vous référer au calendrier à la UNE de ce journal pour connaître les informations relatives à ces assemblées et ces visites.

Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre lors de ces rencontres annuelles.

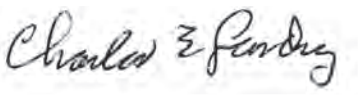

INFO-MARCHÉS

IMPORTANT !

Considérant l'évolution positive des différents marchés, TOUS LES PRODUCTEURS souhaitant mettre du bois en marché, TOUTES ESSENCES CONFONDUES, sont invités à communiquer avec le Syndicat. Des contingents pourront alors être émis en fonction du potentiel forestier de votre propriété ou jusqu'à concurrence des besoins justifiés par une prescription sylvicole.

Cascades Emballage carton-caisse (Norampac)
Nous poursuivons les livraisons selon les calendriers établis. L'entente triennale se termine en 2021 avec Cascades Emballage carton-caisse (Norampac). Le SPFBSL prévoit livrer l'ensemble des volumes comme prévu et donc respecter le contrat.

Uniboard Canada inc.
Nos livraisons ont repris chez Uniboard Canada inc. Pour l'ensemble de l'année, la compagnie n'imposera pas de limite même si elle est prête à prendre les volumes supplémentaires s'il y en a. Toutefois, nous sommes déjà en retard sur les livraisons. Nous aurons donc à retrousser les manches d'ici la fin mars 2020, afin de remplir le contrat dans le cadre de cette entente se terminant le 31 mars 2021.

Sappi Limited (Autrefois Rayonier Advanced Materials)
Sappi Limited poursuit l'entente déjà convenue au préalable et les livraisons se poursuivent sur une base régulière. Rappelons que cette entente couvre 2019-2020. Elle est conclue avec des volumes de 40 000 tmh annuellement avec 5 000 tmh de feuillus durs additionnels.

Huber Engineered Woods
Notre contrat avec Huber Engineered Woods est prolongé jusqu'à la fin juin 2020. Les livraisons suivent leur cours normal et sont effectuées selon un calendrier de livraisons. Le SPFBSL devrait livrer l'ensemble des 6 000 tmh prévues au contrat suite à la nouvelle entente survenue à la fin septembre.

Biomasse forestière
Coop de solidarité Énergies Nouvelles Johannoise (Municipalité)
- Twins Rivers paper – Copeaux de la Vallée (Duferco)

Nous accusons un retard de livraison chez Duferco quant à l'entente conclue au printemps dernier avec Copeaux de la Vallée pour de la biomasse (feuillus durs, feuillus mous) à l'exportation. Par ailleurs, les livraisons se poursuivent chez Twins Rivers paper.

Une entente a été conclue avec Shaw Resources de Belledune, de même qu'avec MLM Chipping de Sainte-Anne de Madawaska, pour la biomasse.

La biomasse forestière est un marché en développement fort prometteur. Malgré que le prix ne soit pas aussi élevé qu'on le souhaiterait, sa récolte permet aux propriétaires forestiers de nettoyer ses parterres de coupe et d'avoir un terrain mieux préparé pour la régénération de ses peuplements.

J.D. Irving Limited
Le SPFBSL entreprend un partenariat durable avec le groupe J.D. Irving et des tests seront effectués au cours des prochains mois, autant dans le sciage, le feuillu dur – sciage – déroulage, l'épinette de Norvège et le résineux régulier. Notre entente comprend des volumes minimals que nous serons en mesure d'atteindre. Pour les feuillus durs, contacter Alain Fournier au 506 343-6706.

Sciage
Certains scieurs ont demandé au SPFBSL de fournir des volumes de bois. Des ententes ont été signées, notamment avec Damabois, Gaston Cellard, GDS, JD Sirois, Maxibois, Scierie Lafontaine et Temrex. Actuellement, des démarches sont en cours avec Aroostook Woodsmith, au Maine.

Autres dossiers :
Le SPFBSL est actuellement en pourparlers avec d'autres intervenants pour fournir des produits : biomasse, résineux, feuillus durs, feuillus mous.

Vos personnes-ressources pour la mise en marché ?

Ouest du territoire
Régis Lizotte,
coordonnateur-terrain
Cellulaire : **418 725-9840**

Est du territoire
Mario Ross,
coordonnateur-terrain
Cellulaire : **418 725-9830**

Demandes générales
Gaston Fiola, coordonnateur de la mise en marché et foresterie
Téléphone : **418 750-0992** · Courriel : **gfiola@upa.qc.ca**
Télécopieur : **418 722-3552** · Site Web : **spfbsl.com**

MESURES ÉQUIVALENTES

Unité de mesure	Dimensions	Feuillus mous	Feuillus durs	Résineux
1 corde 4pi gros bois frais	4x4x8	1,9 tmh	2,3 tmh	≏ 2 tmh
1 corde 4pi petits bois secs	4x4x8	1,6 tmh	1,7 tmh	

ABRÉVIATIONS

mca : mètre cube apparent
mcs : mètre cube solide
tmh : tonne métrique humide
pmp : pied mesure de planche
tma : tonne métrique anhydre

ÉQUIVALENCES DE SUPERFICIE

1 acre =	0,405 hectare
1 hectare =	2,47 acres
	2,92 arpents carrés
	100 mètres x 100 mètres
1 arpent carré =	0,845 acre
1 arpent =	192 pieds

ÉQUIVALENCES DE VOLUME (RÉSINEUX)

1 corde 4x4x8 =	2,3 mcs
	3,625 mca
	85 pieds cubes solides
	128 pieds cubes apparents
	≏ tmh
	2004 kg
	4 408 livres
	434 pmp

2 LIEUX DE LIVRAISON :
• Saint-Antonin (directement chez Produits Forestiers Lavoie)
• Saint-Martin (Beauce)

Mobilier Rustique
PRODUITS DE CÈDRE BLANC DEPUIS 1969

Téléphone : 418 382-5987, poste 118 (Serge-Paul Quirion) • www.mobilierrustique.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

AVIS DE CONVOCATION

Toutes les productrices et producteurs de bois sont convoqués à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra **le jeudi 7 mai 2020, à 8 h 30, à l'Hôtel Rimouski, 225, boulevard René-Lepage Est, Rimouski.**

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance et message du président;
2. Nomination d'un président d'assemblée et de scrutateurs;
3. Adoption de l'avis de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption des règles de procédure;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 mai 2019;
7. Présentation et adoption du rapport des activités 2019;
8. Allocution des représentants de l'Union des producteurs agricoles;
9. Allocution du représentant de la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
10. Présentation d'une conférence par le Groupe Lebel
11. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2019;
12. Nomination de l'auditeur comptable;
13. Étude du cahier des résolutions des assemblées de secteur;
14. Divers;
15. Levée de la séance.

Toutes les productrices et producteurs ont le droit de parole à cette assemblée, cependant seuls les délégués élus, lors des assemblées de secteur, ont le droit de vote.

Nous souhaitons avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

Charles Edmond Landry
Secrétaire du Plan conjoint

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent sont convoqués à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra **le jeudi 7 mai 2020, à l'Hôtel Rimouski, 225, boulevard René-Lepage Est, Rimouski,** soit immédiatement après l'assemblée générale annuelle 2020 du Plan conjoint.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de la séance et message du président;
2. Nomination d'un président d'assemblée et de scrutateurs;
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des règles de procédure;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 mai 2019;
6. Présentation et adoption du rapport des activités 2019;
7. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2019;
8. Nomination de l'auditeur comptable;
9. Projet d'avenir de la Forêt privée;
10. Suivi du dossier de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC);
11. Étude et adoption des résolutions s'il y a lieu;
12. Divers;
13. Levée de la séance.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Charles Edmond Landry

DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 10 des Règlements généraux du Syndicat, nous vous rappelons qu'un membre :

- a droit de vote dans le secteur où il réside ou dans le secteur où est située la majorité de ses propriétés forestières, à son choix, mais seulement dans un secteur;
- qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat appartient au secteur englobant ses lots boisés;
- qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat et dont les lots sont situés dans plus d'un secteur, appartient au secteur de son choix. Ce membre ne peut s'inscrire que dans un groupe correspondant au secteur où il est propriétaire de lots boisés.
- lors des assemblées de secteur, pour qu'une personne soit proposée comme déléguée, elle se doit d'être sur place ou avoir signifié au Syndicat, par l'envoi d'une lettre ou d'une procuration, son intérêt à représenter les producteurs de son secteur lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les actionnaires de la Société d'investissement et de développement forestier inc. (Sidfor inc.) sont, par la présente, convoqués à leur assemblée générale annuelle qui aura lieu :

Date : jeudi, 14 mai 2020
Heure : 13h30
Endroit : Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin
Rimouski
Salle des partenaires

Au cours de cette assemblée, les actionnaires auront principalement à adopter le rapport des activités ainsi que financier pour la dernière année et à procéder à l'élection des administrateurs dont le mandat est terminé.

Les personnes qui veulent participer à cette rencontre doivent transmettre leur nom au secrétariat de la compagnie avant le 13 mai 2020.

Les actionnaires qui ne peuvent se rendre à cette assemblée ont la possibilité d'obtenir un formulaire de procuration en appelant au numéro de téléphone suivant : 418-723-2424

Tous les actionnaires sont bienvenus!

Marc Tétreault
Secrétaire

PRIBEC – MARCHÉ NORD-AMÉRICAIN DE SCIAGE RÉSINEUX

Il est important pour nous de vous présenter le Pribec publié par le Conseil de l'industrie forestière du Québec. Vous pourrez ainsi constater l'évolution du prix du bois d'oeuvre résineux pour les marchés canadien et américain. Le Pribec est un guide objectif et précis. C'est un outil de référence pour le marché du tout l'est de l'Amérique du Nord.

PRIX COMPOSÉ PRIBEC ($CAN)

INDICATEURS DU MARCHÉ	Cette semaine	Semaine dernière	Année dernière
Fonds fédéraux - États-Unis	1.55	1.54	2.40
Taux hypothécaire 30 ans - É.-U.	3.60	3.65	4.46
Taux de change $CAN / $US	1.3143	1.3045	1.3192
Prix composé			
- Pribec - $CAN	516.30	502.41	493.88
- Indice Montréal - $CAN	438.10	429.41	420.87
- Indice Columbus - $US	403.34	395.01	384.15

Sources : Banque Nationale du Canada; Pribec

Source des données : CIFQ - Pribec - 24 janvier 2020

Le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent

EN 2021

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

SUR LE RADAR EN 2020

Plusieurs dossiers susceptibles d'avoir des impacts sur les activités des producteurs forestiers devraient connaître une évolution en 2020.

Voici 18 dossiers qui interpelleront les acteurs de la forêt privée cette année.

1. Cet hiver, le MELCC publiera vraisemblablement une nouvelle version du règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement contenant les dispositions devant être respectées lors d'une intervention dans un milieu humide ou hydrique. Ce projet de règlement remplacera une version précédente publiée en février 2019 et jugée inachevée par une majorité d'intervenants. Cette publication dans la Gazette officielle du Québec se traduira par une nouvelle période de consultation à laquelle participera la FFPQ qui suit étroitement ce dossier depuis… 2013 (voir le mémoire de la FPFQ).

2. Surprise de l'année 2019, le projet de modification de la Loi sur les ingénieurs sera fort probablement adopté en 2020 par l'Assemblée nationale du Québec. La version initiale du projet de loi spécifie qu'un devis signé par un ingénieur doit être obtenu lorsque des informations techniques sur la construction d'un chemin ou d'une traverse de cours d'eau sont demandées, éliminant l'exemption qui existait auparavant pour les ouvrages de faible envergure. Cette modification pourrait avoir des conséquences importantes puisque les informations exigées pour obtenir un permis municipal pourraient être considérées comme des « informations techniques » exigeant un devis d'ingénieur. Espérons que le législateur trouvera une formulation permettant de reconduire l'esprit de cette exemption avant l'adoption de ce projet de loi (voir la proposition de la FPFQ).

3. Le MFFP poursuit son travail pour étendre la portée de son Règlement sur les habitats fauniques au territoire privé pour mieux protéger l'habitat du poisson et les habitats de certaines espèces fauniques menacées. Au-delà de l'aspect réglementaire, un travail est en cours afin de mettre sur pied une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers prêts à protéger les espèces fauniques menacées et définir des mesures d'indemnisation lorsqu'une contrainte imposée à un propriétaire dépasse un seuil raisonnable.

4. Les inondations des dernières années forcent le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à revoir certaines dispositions de la Politique de protection des rives, des littoraux et des plaines inondables. Puisque cette politique définit les largeurs minimales des bandes riveraines en milieu forestier et les niveaux de récolte qui y sont autorisés, la FPFQ suivra ces travaux de près, d'autant plus que l'utilisation de la technologie LiDAR permet d'identifier plus facilement les plaines inondables en milieu forestier.

5. Le MFFP a amorcé ses consultations pour définir une nouvelle politique gouvernementale sur la faune, ce qui interpelle directement les propriétaires forestiers. La FPFQ a déposé un mémoire qui présente des recommandations concernant les déprédations par des espèces nuisibles, la protection des habitats des espèces fauniques à statut précaire et la mise en valeur des habitats des espèces fauniques valorisées par les chasseurs et pêcheurs (voir le mémoire de la FPFQ).

6. La récente fermeture de l'usine de la compagnie Fortress à Thurso a entraîné un important déséquilibre sur les marchés de bois d'essences feuillues, mettant en péril les opérations forestières, tant sur le territoire public que privé, dans l'ouest du Québec. Si la relance de cette usine apparaît primordiale en 2020, une cellule d'urgence mise sur pied par le MFFP se penchera sur l'identification d'avenues pour renforcer la filière forestière. Espérons que les solutions miseront sur une meilleure synergie entre les ressources en forêt publique et privée.

7. Si les économistes prévoient des conditions légèrement plus intéressantes pour le bois d'œuvre résineux en 2020, les analyses pour les usines de pâtes et papiers démontrent une demande nord-américaine poursuivant sa décroissance. Alors que plusieurs produits forestiers présentent de belles perspectives d'avenir, les investissements industriels devront être judicieux dans un contexte de faibles marges financières.

8. L'énergie déployée par des industriels devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour empêcher le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec de négocier les conditions de vente du bois de sciage est significative. Amorcées en 2018, ces démarches judiciaires devraient se terminer en 2020. Le débat en cours vise le cœur de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, soit le droit des producteurs d'organiser collectivement leur mise en marché.

9. Les droits compensateurs et antidumping d'environ 20 % exigés par les États-Unis sur les importations de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada nuisent au commerce entre les deux pays. Bien qu'un tribunal de l'ALENA et un panel de l'OMC commencent à rendre des décisions dans ce litige, il faudra vraisemblablement attendre au lendemain des élections américaines pour voir les négociations reprendre entre les parties. La Fédération canadienne des propriétaires de boisés continuera de défendre sa demande d'exemption pour les bois des forêts privées dans une éventuelle entente; position renforcée par la décision du 28 juin 2019 d'exclure de taxes quelques scieries frontalières s'approvisionnant uniquement en bois des forêts privées américaines et canadiennes (voir la position de la FPFQ).

10. Si le projet de loi 48 déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 5 novembre dernier est adopté, les Municipalités pourraient bientôt avoir la possibilité de taxer différemment les boisés sous aménagement des boisés qui ne le sont pas. Fruit de 50 ans de représentations de la part de la FPFQ, cette mesure favorisera logiquement un accroissement de la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises. De plus, les discussions se poursuivront avec le MFFP pour simplifier et améliorer la mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers (voir le communiqué de la FPFQ).

11. L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette poursuit sa progression et la cellule d'urgence réunissant des représentants de la FPFQ, de Groupements forestiers Québec et du MFFP travaille à en réduire les conséquences. Ainsi, la révision des critères d'admissibilité au programme d'arrosage d'insecticide biologique Btk devrait permettre d'accroître le nombre de petites propriétés forestières admissibles. Le ministre du MFFP a également annoncé une somme de 3 M$ sur 2 ans qui s'ajoutera aux budgets existants pour récupérer et reboiser les sites affectés par l'insecte. Par ailleurs, les perspectives du marché du sciage pour 2020 devraient permettre d'écouler les bois récoltés, pourvu que la priorité pour les bois des forêts privées soit maintenue (voir la section tordeuse).

12. Les attentes envers les propriétaires forestiers sont multiples. D'un côté, l'État souhaite accroître la mise en valeur des potentiels sylvicoles des boisés privés en vue de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie des produits forestiers et contribuer à une occupation dynamique des territoires ruraux. De l'autre, la société civile s'attend à une protection accrue des milieux naturels et des fonctions écologiques sur le territoire privé. Pour résoudre cette quadrature du cercle, une coalition d'intervenants continuera de faire la promotion des plans d'aménagement forestier bonifiés de couches d'information environnementale. Le retour au financement de ces plans par le biais du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées favoriserait l'atteinte de plusieurs politiques gouvernementales.

13. En 2018, la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? » a permis de réunir plusieurs acteurs œuvrant en forêt privée autour d'un message commun. Malgré un budget limité, une deuxième phase de cette campagne se matérialisera en 2020. Publicités dans les journaux locaux, panneaux d'affichage le long d'autoroutes, une série de capsules vidéo abordant les questions soulevées par des propriétaires forestiers, et une présence sur les réseaux sociaux composeront cette campagne de promotion.

14. La Stratégie nationale de production de bois sera enfin lancée en 2020 après des années de gestation. Si les recommandations de la FPFQ et de plusieurs autres intervenants ont été suivies par ses rédacteurs, cette stratégie proposera des mesures adaptées au contexte de la forêt privée. À cet effet, il est à espérer que cette stratégie distinguera les concepts de production de bois et de mobilisation des bois (voir le mémoire de la FPFQ).

15. En 2020, nous assisterons à la naissance de l'organisme provincial Forêts privées certifiées servant de parapluie aux initiatives locales ou régionales de certification de petites propriétés forestières. Cette démarche favorisera les économies d'échelle, tout en respectant l'autonomie des régions, et permettra de donner un second souffle à la certification environnementale des pratiques forestières sur les terres privées.

16. Comment se matérialisera la promesse de Justin Trudeau de planter 2 milliards d'arbres sur 10 ans à travers le Canada? Ce sera une occasion de mettre en valeur le réseau de conseillers forestiers déployé dans toutes les régions du Québec. Déjà, la Fédération canadienne des propriétaires de boisés est à pied d'œuvre pour faire valoir notre expertise.

17. Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, qui oriente l'action gouvernementale en la matière, arrivera à échéance le 31 décembre 2020. Il sera remplacé par le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) qui guidera l'action du Québec pour la prochaine décennie (2021 à 2030). La FPFQ a participé aux consultations afin d'inscrire l'action des propriétaires de boisés dans la lutte contre les changements climatiques pour permettre le financement d'initiatives en forêt privée (voir le mémoire).

18. Le 21 mai 2020, la FPFQ célébrera son 50e anniversaire. Pour l'occasion, des représentants d'associations de propriétaires forestiers de plusieurs pays viendront partager leur expérience avec leurs confrères et consœurs québécois.

Ces dossiers représentent des enjeux importants et la FPFQ poursuivra son travail afin de protéger et d'améliorer l'environnement d'affaire des producteurs forestiers.

CRÉATION D'UNE CATÉGORIE D'IMMEUBLES POUR LES BOISÉS AMÉNAGÉS:

LE GOUVERNEMENT TIENT PROMESSE

Par ***Marc-André Côté,*** *ing. f., Ph. D., directeur général FPFQ*

Avec la création d'une catégorie d'immeubles dans la Loi sur la fiscalité municipale pour les lots boisés aménagés, le gouvernement du Québec répond à une demande des producteurs forestiers vieille de 40 ans. Lorsque le projet de loi présenté hier à l'Assemblée nationale sera adopté, les Municipalités auront la possibilité de taxer différemment les lots boisés qui sont aménagés par rapport aux boisés qui ne le sont pas.

« Selon la volonté des Municipalités, cette mesure se traduira par un plus grand nombre de propriétaires réalisant des travaux d'aménagement forestier. Il en résultera des forêts plus résistantes aux épidémies d'insectes et aux maladies, du bois pour approvisionner l'industrie des produits forestiers et des milieux sensibles mieux localisés et protégés », s'est réjoui Pierre-Maurice Gagnon, président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec.

Sur les 134 000 individus, familles, petites entreprises et grandes corporations détenant des lots boisés de plus de 4 hectares dans toutes les régions du Québec, 28 819 sont actuellement reconnus comme producteurs forestiers auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Cette reconnaissance est accordée au propriétaire forestier de plus de 4 hectares détenant un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier, qui en fait la demande à un bureau d'enregistrement de ce ministère. Cet enregistrement sera nécessaire pour bénéficier d'un taux de taxation distinct qui pourra varier entre 66 % et 100 % du taux de taxation de base, selon la décision des élus municipaux.

« Au cours des décennies, des groupes de travail multipartites se sont régulièrement penchés sur le meilleur moyen d'utiliser la fiscalité foncière pour inciter les propriétaires forestiers à protéger et mettre en valeur leurs lots boisés, sans jamais parvenir à un consensus. Aujourd'hui, le gouvernement montre son caractère en dénouant cette impasse », a ajouté M. Gagnon.

« Afin d'obtenir un régime de fiscalité forestière performant, il restera à finaliser le travail amorcé pour simplifier et moderniser la mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers. Ce remboursement prend la forme d'un crédit d'impôt disponible à tous les producteurs forestiers qui investissent dans des travaux d'aménagement forestier sur leurs propriétés », a conclu M. Gagnon.

Source : FPFQ - publié le 6 novembre 2019

AVEZ-VOUS VOTRE CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER?

Par Martin Lepage, ing.f.
Directeur des services forestiers à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

En juin, dernier nous vous avons présenté un article intitulé « Avez-vous votre certificat de producteur forestier ? » Cet article visait à faire un survol des mesures d'aide disponibles aux propriétaires de boisés privés, détenteurs d'un certificat de producteur forestier, ainsi qu'une brève explication de la marche à suivre pour l'obtention de ce certificat. Nous avions aussi, à ce moment, l'objectif de vous présenter plus en détail certains aspects de ces mesures d'aide dans un deuxième article à paraître à l'hiver 2020.

Entre-temps, l'Agence des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et ses partenaires formant son conseil d'administration (le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation de bois, le monde municipal, ainsi que les associations de propriétaires de boisés privés, dont les syndicats de producteurs forestiers et les groupements forestiers) ont entamé une réflexion sur une formule de promotion du plan d'aménagement et des avantages que procure le certificat de producteur forestier.

Le présent article se veut donc une mise en contexte de cette réflexion, ainsi que les suites à venir sur ce sujet.

CONTEXTE

Depuis quelques années, on constate une tendance à la baisse au niveau du nombre de propriétaires et des superficies forestières de boisés privés inscrits au registre des producteurs forestiers. En 2008, environ 67 % des superficies forestières de petites forêts privées étaient enregistrées, tandis que cette proportion est passée à 49 % en 2019. Cette situation ne veut pas dire pour autant que les activités de récolte et d'aménagement sont en diminution dans les forêts privées de la région. À cet égard, on constate notamment une augmentation de la récolte ces dernières années, laquelle est probablement fortement liée au contexte de mise en marché qui s'est amélioré durant cette période. Par contre, la diminution des superficies forestières enregistrées indique qu'il y a moins de propriétaires engagés dans l'aménagement de leurs boisés, moins de propriétaires bénéficiant des diverses mesures d'aide disponibles et moins de propriétaires informés à propos de ces mesures. Cela pourrait éventuellement mener à une diminution des activités réalisées en forêts privées.

Parallèlement à cela, le gouvernement du Québec souhaite que l'apport économique provenant des forêts privées et que leur contribution au développement régional soient augmentés. À cet effet, diverses mesures gouvernementales existent pour soutenir les propriétaires dans l'aménagement de leurs boisés. Les programmes les plus connus sont le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et le programme de remboursement de taxes foncières. Les autres programmes et mesures fiscales sont peu ou pas connus des propriétaires forestiers, et même des conseillers forestiers.

D'autre part, on constate que de nombreux propriétaires sont à l'étape de vendre ou céder leurs boisés, ce qui amène une hausse des transactions de lots. Par contre, les nouveaux propriétaires n'adhèrent pas systématiquement à l'aménagement forestier, par manque d'informations ou d'intérêts. On constate aussi, pour diverses raisons, que certains propriétaires ne renouvellent pas leur certificat de producteur forestier une fois parvenu à échéance.

Tous ces éléments ont contribué à faire émerger l'idée d'un projet de promotion des avantages que procurent le plan d'aménagement et le certificat de producteur forestier afin que la forêt privée du Bas-Saint-Laurent continue d'occuper un rôle de premier plan.

OBJECTIFS ET SUITES

Le projet de promotion doit permettre aux propriétaires forestiers de se situer parmi l'éventail des programmes et des mesures déployés pour les inciter à s'impliquer dans des activités d'exploitation de leurs boisés. En ce sens, une campagne de promotion pour informer les propriétaires forestiers pourrait contribuer à maintenir ou augmenter le nombre de producteurs forestiers, les superficies forestières enregistrées, de même que l'activité générée en forêt privée. Pour le moment, nous avons préparé une ébauche détaillée d'un document renfermant diverses informations pertinentes, notamment au sujet des :

- **programmes de soutien technique et financier en forêt privée;**
- **mesures fiscales existantes;**
- **étapes pour obtenir un plan d'aménagement forestier et aménager son boisé;**
- **organismes ou entreprises qui interviennent en forêt privée.**

Nous rencontrerons prochainement les conseillers forestiers et les syndicats de producteurs forestiers pour leur expliquer le projet et discuter du mode de déploiement possible auprès des propriétaires de boisés. Ensuite, une proposition sera faite au conseil d'administration de l'Agence concernant le déploiement proposé et l'estimation des coûts du projet. Nous souhaitons que le projet permette de susciter l'intérêt de nombreux propriétaires pour l'aménagement forestier et que ceux-ci puissent tirer profit de ces informations. Vous recevrez donc éventuellement le document promotionnel et nous espérons que ce dernier vous éclairera davantage sur les mesures disponibles.

LE SPFBSL SUPPORTE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Par ***Charles-Edmond Landry,*** *directeur général SPFBSL*

Répondant à une invitation du député fédéral M. Bernard Généreux dans Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, nous nous sommes rendus à La Pocatière le 22 janvier dernier, notre président M. Maurice Veilleux et moi-même, afin d'en connaître davantage sur les grands enjeux auxquels fait face l'industrie. Participait à la conférence, l'Honorable Denis Lebel, dg du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et M. Michel Vincent, économiste (CIFQ).

Ce fut l'occasion de vulgariser davantage la réalité de la forêt, industrie qui génère 20 milliards $ de chiffre d'affaires, un véritable moteur de développement économique dans toutes les régions du Québec et qui représente 60 000 emplois directs.

Concernant le litige canado-américain sur le bois d'œuvre, il est primordial pour M. Lebel et le CIFQ, de faire reconnaître que le régime forestier régissant la forêt publique du Québec ne subventionne pas l'industrie forestière et que le système d'établissement des redevances forestières est même trop exigeant financièrement pour l'industrie. « Tous les intervenants de la forêt privée et publique doivent aussi collaborer ensemble. Je crois fortement au partenariat pour protéger cette ressource qu'est la forêt », de dire M. Lebel.

« Depuis que le nouveau régime forestier est en place, l'industrie considère que si l'ancien régime était peut-être trop généreux envers l'industrie par contre, le nouveau régime ne facilite pas les opérations non plus », explique Charles Edmond Landry. Il faut aussi conjuguer avec les taxes imposées aux exportations de bois d'œuvre aux États-Unis, la crise du bardeau, désormais touché par les surtaxes américaines et la crise de la main-d'œuvre. Nous sommes du même avis que M. Lebel, stratégiquement, tout le monde doit contribuer à redonner le blason de l'industrie forestière. Il y a beaucoup d'incertitude. Est-ce que cela affecte nos opérations ? Oui indirectement. Le mois d'août 2020 sera déterminant lorsque nous connaîtrons la nouvelle tarification des mesures prises par les Américains. »

Le SPFBSL doit poursuivre ses représentations politiques et en même temps, contribuer et appuyer l'industrie forestière. Nous sommes un élément important dans les rouages de l'industrie forestière et nous serons sur la première ligne pour veiller très certainement à vos intérêts. De cette rencontre, M. Généreux a déclaré que *« C'est exactement ce que je désirais avec cette rencontre. Ils m'ont donné des outils pour pouvoir les défendre à Ottawa et c'est ce que je compte faire. L'industrie de la forêt représente 10,6 milliards $ d'exportations totales. Elle doit pouvoir continuer de fonctionner. »*

Extraits du communiqué de presse émis le jeudi 23 janvier 2020

Programme de privilèges exclusifs aux membres du SPFBSL

Entreprises participantes

Escomptes aux membres sur des services et marchandises à prix régulier

Sur présentation de votre carte de membre

Rivière-du-Loup – Témiscouata Les Basques

Gaz-Bar Multiservices Saint-Cyprien 124, Grand-Ligne Nord Saint-Cyprien 418 963-3253	**10 % de rabais** sur les bottes et vêtements de travailleurs forestiers
Pelletier Moto-Sport inc. 356, rue Témiscouata Rivière-du-Loup 418 867-4611	**10 % de rabais** sur les accessoires d'équipements forestiers **10 % de rabais** sur les accessoires pour les véhicules tout-terrain (VTT)
Place du travailleur 1691, av. de la Madawaska Dégelis 418 853-2800	**15% de rabais** sur les accessoires d'équipements forestiers (excluant la machinerie) **15 % de rabais** sur les bottes et vêtements de travailleurs forestiers
Roger A. Pelletier inc. 6, rue des Érables Cabano 418 854-2680	**10 % de rabais** sur les accessoires d'équipements forestiers

Rimouski-Neigette La Mitis

Centre du Petit Moteur 132, rang Bélanger Saint-Gabriel-de-Rimouski 418 798-8477	**10 % de rabais** sur les accessoires d'équipements forestiers
Excellence Pièces d'auto / Batteries Expert 192, Montée Industrielle-et-Commerciale Rimouski 418 723-6232	**10 % de rabais** sur toutes les batteries de VTT, motoneige, tondeuse et tracteur de jardin, ainsi que sur les batteries de motocyclette
J.E. Goulet 17, rue Saint-Alphonse Sainte-Luce 418 739-4219	**Rabais** sur les produits et équipements de travail en forêt (seulement sur les articles à prix régulier)
Mini Mécanik Sports 178, Avenue Léonidas Sud Rimouski 418 723-5132	**10 % de rabais** sur les accessoires de véhicules tout-terrain (VTT)
Sécurité-Médic enr. 370, 2e Rue Est Rimouski 418 723-5222	**Tarifs privilégiés** sur les équipements de martelage et mesurage, les vêtements et bottes de travail **Plusieurs nouveautés** dans les choix de pantalons et gants de sécurité **Prix sur le volume** **Unité mobile** pour le Bas-Saint-Laurent 1 800 463-0995

La Matanie – Matapédia – Avignon

Boutique du travailleur 157, boulevard Saint-Benoît Est Amqui 418 629-4009	**10 % de rabais** sur les casques, dossards, bretelles, pantalons et gants de sécurité **10% de rabais** sur toutes les bottes de travail **20% de rabais** sur les gants de travail
Les équipements Clarence Lapointe inc. 137, boulevard Dion Matane 418 562-1031	**5 % de rabais** sur tous les produits « Oregon »
Garage Yvan Thibeault 80, rue du Parc Amqui 418 629-3139	**10 % de rabais** sur les pneus de véhicule tout-terrain (VTT)
Garage Yvon Desrosiers 282, rue Saint-Jacques Nord Causapscal 418 756-3728	**Rabais** sur tous les produits forestiers
Sécurité-Médic enr. 162, rue Thibault Matane 418 562-0131	**Tarifs privilégiés** sur les équipements de martelage et mesurage, les vêtements et bottes de travail **Plusieurs nouveautés** dans les choix de pantalons et gants de sécurité **Prix sur le volume** **Unité mobile** pour le Bas-Saint-Laurent 1 800 463-0995
Valcourt forestier LSN *Dépositaire Husqvarna et Scierie mobile Gilbert, processeurs à bois de chauffage et remorques différentes grosseurs* 219, rue Gendron Saint-Léon-le-Grand 418 743-5212	**10 % de rabais** sur les bottes et vêtements de sécurité (seulement sur les articles à prix régulier) **10 %** sur les accessoires d'équipements forestiers (seulement sur les articles à prix régulier)

HYPRO

UNE GAMME DE MACHINES CONÇUES POUR PLAIRE TANT AUX ENTREPRENEURS QU'AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS INDÉPENDANTS.

ÉBRANCHEUSE À ROULEAU *D'UNE CAPACITÉ DE 12 À 18 POUCES. PEU S'INSTALLER SUR LE 3 POINTS OU DIRECTEMENT SUR VOTRE REMORQUE.*

Tous les détails au
www.mecanomobilerl.com
Dépositaire direct
Des produits KESLA et SAMPO ROSENLEW

MÉCANO MOBILE RL INC.

311, route 132 Est, Amqui
418-629-8111